

Le 18 octobre 2017

Aux parents des élèves de l'École de l'Étoile

Objet : Capacité d'accueil de l'École de l'Étoile

Madame, Monsieur,

La Direction générale de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a présenté, le 5 septembre dernier, plusieurs hypothèses concernant le transfert d'élèves nécessaire dès l'année scolaire 2018-2019, en raison de l'importante croissance démographique à proximité de l'école.

Nous avons reçu une demande de la part de parents afin d'analyser deux nouvelles hypothèses proposées le 5 septembre dernier. Nous souhaitons vous transmettre ces deux nouvelles hypothèses (hypothèses 10 et 11); elles figurent à la suite des neuf hypothèses déjà présentées, dans le document de travail « Préviation de clientèle – École de l'Étoile – 2017-2022 ». La nouvelle version de ce document est disponible sur le site Web de l'école ainsi que sur celui de la CSDN en remplacement de la version relative à la présentation du 5 septembre.

La Direction générale tient à rappeler l'importance de choisir un scénario permettant de libérer un nombre suffisant de locaux afin d'accueillir les élèves à proximité de l'école (élèves marcheurs) pour les cinq prochaines années. Plusieurs constructions d'habitations sont en cours et d'autres le seront dans les prochains mois et les prochaines années. La croissance de la clientèle de l'école sera plus importante que les statistiques que nous avons en main actuellement. Nous devons tenir compte de cette réalité.

L'hypothèse 10 propose de transférer tous les élèves de 6^e année vers l'École de l'Envol. Ce scénario engendrerait un déficit de locaux au secondaire dès 2018-2019 et obligerait à transporter des élèves de 6^e année vivant à proximité de l'École de l'Étoile qui sont actuellement des élèves marcheurs. L'hypothèse 11 qui prévoit de déplacer les élèves du secteur « Rose » vers l'École Clair-Soleil et l'École de l'Envol ne libérerait qu'un seul local en 2018-2019 à l'École de l'Étoile. Ce scénario laisse ainsi peu de marge de manœuvre pour faire face à l'augmentation d'élèves qui prévaudra au cours des prochains mois. Si nous optons pour cette hypothèse, nous risquons de procéder à d'importants transferts en août, soit à quelques jours du début des classes.

Ainsi, la Direction générale maintient sa recommandation concernant l'hypothèse 3. Celle-ci permet de respecter les capacités d'accueil de l'École Clair-Soleil et de l'École de l'Envol. Ce scénario permet également la libération d'un nombre plus élevé de locaux donnant ainsi une marge de manœuvre plus importante pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves au cours des prochains mois et des prochaines années.



Benoit Langlois
Directeur général adjoint